2022/132

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
Le 30 juillet à 9 h 30
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

Nombre de conseillers :
En exercice.....15
Présents..... 12
Votants..... 15
Absents.....0

Date de la convocation : 26/07/2022

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, MAR
TIN Jean-Philippe, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIDAL Didier.
PROCURATIONS : Madame DELEU Françoise a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur VIDAL Claude donné procuration à Madame COBO Rolande et Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à Madame MASSON Aurélie.
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 8
DELIBERATION N° 24
AFFECTATION DES RESULTATS
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe de la microcentrale ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2021 au budget annexe de la microcentrale (section de fonctionnement) a donné lieu à un déficit de – 17 754.89 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat définitif de la section de fonctionnement est de 1 123.81 € ;

Considérant que le résultat comptable de l'année 2021 de la section d'investissement est de 10 475.25 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat de la section d'investissement est de 32 890.75 € ;

Considérant que selon l'arrêté du 28 juin 2022 portant règlement du budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Saint Jean du Bruel les restes à réaliser du budget annexe de la microcentrale sont de 4 000.00 € pour les dépenses d'investissement et de 1 200.00 € pour les recettes d'investissement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir discuté
A voté contre à la majorité des membres présents et représentés
(2 pour et 13 contre)

- **DECIDE** de ne pas affecter sur le budget annexe de la microcentrale 2022 les résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 1 123.81 € ;
- **DECIDE** de ne pas affecter sur le budget annexe de la microcentrale 2022 les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 32 890.75 € ;

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30/07/2022.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Lysiane TENDIL
Acte dématérialisé

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du Bruel.
- D'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex. Le recours peut être déposé par voie postale ou par voie électronique accessible à l'adresse suivante : http://www.telerecours.fr »

Accusé de réception en préfecture
012-211202212-20220730-20223007_24-DE
Reçu le 05/08/2022